Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-200082980-20251127-2025_10_03-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton de Val-Couesnon

Commune de VAL-COUESNON

Délibération 2025-10-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 27 NOVEMBRE 2025
Date de convocation : 20 novembre 2025
En exercice : 29 ; présents et représentés : 27

Présents : M. Emmanuel HOUDUS, M. Loeiz RAPINEL, Mme Huguette GARNIER, M. Raymond HALAIS, Mme Brigitte BARBIER, M. Gilles DRONIOU, Mme Marie-Antoinette JUHEL, M. Matthieu JOUVENCE, M. Henri AVRIL, Mme Sabrina MACHARD, M. Laurent GORÉ, M. Michel VIALLARD, M. Pascal LAMBERT, Mme Sophie HOUSSAY, Mme Mélanie CLOSSAIS, Mme Emmanuelle SCHULZE-THEBAULT, M. Jean-Pierre ALLANIC, Mme Françoise BLAISE, Mme Patricia LE PRIELLEC-BRIAND, M. Philippe GERMAIN, M. Jean-Yves GUILLARD, M. Loïc PORCHER, Mme Delphine LEMOINE.

Excusés : Mme Solenne ROBINARD (pouvoir à M. HOUDUS), M. Louis HALAIS (pouvoir à Mme CLOSSAIS), M. Dominique BRAULT (pouvoir à M. LAMBERT), Mme Rose-Marie MOUAZÉ (pouvoir à M. GORÉ).

Absents : M. Bruno LUCAS, M. Thibaud de ROHAN-CHABOT.

Secrétaire de séance : M. SCHULZE-THEBAULT

Admissions en non-valeur au Budget principal

M. le Trésorier présente au Conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur pour la commune de VAL COUESNON – Budget principal :

- Liste n°7188200531 pour un montant de 1973,90 euros au compte « 6541-créances admises en non-valeur ».
- Liste n°7350032331 pour un montant de 388,99 euros au compte « 6542-créances éteintes ».

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- **APPROUVE** les admissions en non-valeur présentées ci-avant.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié exécutoire,
À Val-Couesnon, le 2 décembre 2025.

Le Maire,
Emmanuel HOUDUS

MAIRIE DE VAL-COUESNON (Ille-et-Vilaine)

Date d'affichage de la délibération : 2 décembre 2025